



# N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)

rapport publié le 14 décembre 2021

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix ont été acceptées et une refusée.

Au 31 décembre 2025, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises concernent notamment :

- La création de la direction « programme transition écologique » (DPTE) pilotée par le Secrétariat général du Département du territoire (DT) et inscrite dans le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale (ROAC). La DPTE est garante de la cohérence et de la performance du programme et de l'ensemble des projets y relatifs. Il s'agit d'une organisation temporaire (*task force*) devant permettre d'atteindre les objectifs stratégiques en matière de transition énergétique (recommandation 4).
- L'amélioration des indicateurs suivis et présentés dans le bilan énergétique des bâtiments de l'État (BEBE). Par exemple, le périmètre des bâtiments pris en compte dans le calcul de chaque indicateur est clairement défini, et la mesure de l'indice de dépense de chaleur (IDC) est désormais effectuée sur la base d'une moyenne pondérée par la surface de référence énergétique (SRE). Les indicateurs révisés résultent de travaux conjoints menés par l'Office cantonal des bâtiments (OCBA), l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) et la Direction de la durabilité et du climat (DDC), dans le but d'assurer la cohérence des indicateurs publiés par ces trois entités. Ils ont été validés par le groupe de travail pour le système de management environnemental (SME) et seront intégrés aux prochaines moutures du BEBE (recommandation 9).

Par anticipation, l'échéance de la recommandation 10 (non échue) a été reportée en raison des développements informatiques nécessaires à l'automatisation du BEBE et des délais qui y sont liés.

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
169-R1	Mettre en place une méthodologie de gestion de projet	Très élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.10.2024	Fermé
169-R2	Mettre à disposition des ressources pour vérifier et alimenter rapidement la base de données	Très élevée	DG	31.12.2022	Fermé
169-R3	Établir la planification des travaux à 2030 et déterminer les impacts sur les objectifs 2030	Très élevée	DG	<del>31.12.2023</del> report 30.06.2024	Fermé
169-R4	Revoir l'organisation interne de l'OCBA	Élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> <del>31.10.2024</del> report 30.09.2025	Fermé
169-R5	Suivre les facteurs de risques externes qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs 2030	Élevée	DG	<del>31.12.2022</del> <del>31.12.2023</del> report 31.10.2024	Fermé
169-R6	Mettre à jour la stratégie énergétique et les documents qui en découlent	Élevée	DIE	31.12.2022	Fermé
169-R7	Uniformiser les données sur les bâtiments et les maintenir à jour	Élevée	SPR	31.12.2024	Fermé
169-R8	Revoir le périmètre considéré dans le BEBE	Moyenne			Refusé
169-R9	Revoir la pertinence et les modalités de calculs des indicateurs	Moyenne	DIE	<del>30.06.2023</del> <del>30.06.2024</del> report 30.06.2025	Fermé
169-R10	Renforcer le processus d'élaboration du BEBE	Moyenne	DIE	<del>30.06.2023</del> <del>30.06.2024</del> <del>30.04.2025</del> <del>30.06.2026</del> report 30.06.2028	Ouvert
169-R11	Publier une synthèse de la performance énergétique	Moyenne	DIE	31.08.2023	Fermé